

# Comment devient-on notaire ?



**Notes:** 1. Le délai pour compléter le programme de formation professionnelle est de deux ans à compter de l'obtention du diplôme de la maîtrise en droit notarial. - 2. Sujet aux conditions d'admission de l'institution universitaire. - 3. Offert trois fois par année (août, novembre et mars). - 4. Incluant la formation "Gestion de bureau et mise en marché des services professionnels". Cette formation obligatoire n'est pas évaluée par l'examen de l'Ordre. Il est fortement recommandé d'y participer au cours de la semaine précédant le cas pratique en droit professionnel pour une meilleure intégration des connaissances. - 5. Offert trois fois par année (janvier, mai et septembre). - 6. Une assermentation privée est possible pour le candidat n'étant pas admissible à la cérémonie d'assermentation organisée par la Chambre des notaires en avril ou préférant ne pas y assister. - 7. Deux ans à compter de la délivrance du permis d'exercice (*Règlement sur les stages de perfectionnement des notaires*, c. N-3, r. 15, art. 1 (2)).

